Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250120-BUR-AG-25-001-DE
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 20 janvier 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à la Fédération des Unions de Commerçants et Artisans du Grand Bastia – Salon des Affaires 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le vingt janvier à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Volants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à la Fédération des Unions de Commerçants et Artisans du Grand Bastia – Salon des Affaires 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 9 000 euros à la Fédération des Unions de Commerçants et Artisans du Grand Bastia pour l'organisation de la manifestation « Le salon des Affaires » qui se déroulera du 05 au 09 février 2025 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23 JAN. 2025
et publication ou notification
du 23 JAN. 2025
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr